

A propos d'un livre... Réponse à Emmanuel Naquet

Une note d'Emmanuel Naquet recensant l'ouvrage *The War Guilt Problem and the Ligue des droits de l'Homme, 1914-1944* (Oxford: Oxford University Press, 2019), publiée dans le numéro 187 d'*H&L* (septembre 2019)*, a donné lieu à un droit de réponse de son auteur, Norman Ingram, que nous publions ici, suivi d'une contre-réponse d'Emmanuel Naquet.

Emmanuel Naquet se plaint, dans une courte « note de lecture » sur mon livre, qu'il y a un manque de dialogue entre lui et moi: « *autant de déceptions sur cette absence de dialogue et d'invitations aux échanges, relancées ici et ailleurs* », écrit-il. D'après lui, la faute incombe à moi, puisque je « *refuse* », paraît-il, « *depuis plus d'une décennie de discuter avec une "Ecole national(ist)e de l'histoire de France" qui arrive à des conclusions opposées aux [m]iennes* ». Une chose est sûre : Emmanuel Naquet connaît bien l'histoire de la Ligue des droits de l'Homme (LDH). Je rends hommage à sa connaissance scientifique. Commençons donc par ce qui nous unit: il est aussi clair pour moi que pour lui que la LDH a joué un rôle essentiel dans l'histoire de la Troisième République. En revanche, ce qui est aussi clair, c'est que nous arrivons, Emmanuel Naquet et moi-même, à des conclusions, voire à des interprétations fort différentes sur le sens à donner à l'histoire de la Ligue. Mais comme Pieter Geyl, l'historien hollandais qui avait passé une bonne partie de la Seconde Guerre mondiale dans un camp de concentration nazi, a écrit, « *L'Histoire est bien un argument sans fin* »⁽¹⁾. D'où vient donc ce malentendu, ce désaccord épique ? A mon avis, il est le fruit de deux phénomènes reliés. D'abord et surtout, il y a le fait qu'Emmanuel Naquet est le premier historien français à traiter de l'histoire de la Ligue des droits de l'Homme depuis 1927, depuis effectivement l'étude d'un autre militant de la Ligue, Henri Sée. Il connaît bien cette histoire dont il est fort sur les faits, moins sur l'interprétation. Ainsi, il n'a jamais effectivement répondu aux arguments de William Irvine sur la position de la Ligue dans l'Affaire des fiches de 1904, ni sur sa position vis-à-vis de la guerre civile espagnole ou des procès de Moscou, ni même de la position très masculine de la Ligue envers la question des droits des femmes. Pire encore : il n'a pas su, ni n'a pu, répondre à l'analyse d'Irvine dans son livre - livre publié d'ailleurs par une des meilleures presses universitaires aux Etats-Unis et qui fut la première histoire de la LDH depuis celle de Sée -, le diminuant à un « *essai* » qui souffre à ses yeux de « *suivre une démarche personnelle et répondre à une problématique restrictive* ». Il n'a pas non plus su ou pu répondre aux arguments de Sylvie Claveau relatifs à la création de l'Autre, y compris l'Autre juif à la Ligue, de même qu'il n'a vraiment pas de réponse aux critiques de Simon Epstein

sur les « *Dreyfusards sous l'Occupation* »⁽²⁾. Et pour arriver finalement à mon livre sur le problème de la culpabilité dans la Grande Guerre et la Ligue des droits de l'Homme, il est clair qu'il n'a pas du tout saisi ou compris les trois grands arguments que j'avance dans ce livre. Il est possible qu'il ne les considère pas dignes d'analyse. Il est aussi possible - malheureusement - qu'il n'ait pas lu le livre, à part l'introduction et la conclusion. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que le compte rendu, dont il assure ses lecteurs qu'il l'a *déjà* publié dans la revue *Histoire@Politique* à Sciences Po (« *prolongé et approfondi* »), d'après ses dires, comparé à sa note de lecture publiée dans *Hommes & Libertés*), n'existe pas, ou au moins n'a pas encore été publié. Pourtant j'aurais bien voulu le lire. Deuxièmement, même si je ne veux pas trop insister là-dessus, il y a le fait qu'Emmanuel Naquet est lui-même ligueur et militant. C'est un fait qui explique un peu ses positions. Il manque un peu de distance entre l'historien et son sujet. Il défend sa propre maison. ●

(1) « *History is indeed an argument without end* », in Pieter Geyl, *Napoleon: For and Against* (New Haven, Yale University Press, 1949), p. 16.

(2) Voir William D. Irvine, *Between Justice and Politics: the Ligue des droits de l'Homme, 1898-1945* (Stanford, Stanford University Press, 2007); Sylvie Claveau, « *L'Autre dans les Cahiers des droits de l'Homme, 1920-1940 : une sélection universaliste de l'altérité à la Ligue des droits de l'Homme et du Citoyen en France* » (PhD thesis, McGill University, Montréal, 2000); Simon Epstein, *Les Dreyfusards sous l'Occupation* (Paris, Albin Michel, 2001).

**Norman Ingram,
professeur d'histoire française,
université Concordia, Montréal, Canada**

* Voir www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2020/04/HL187-Notes-de-lecture-8-The-War-Guilt-Problem-and-the-Ligue.pdf.

A propos de la réponse de Norman Ingram : polémique ou débat ?

Norman Ingram réagit de manière très particulière à ma demande réitérée d'un débat historiographique serein, fondé sur des arguments développés, s'adossant sur des sources primaires comme sur les productions scientifiques des collègues avec lesquels on peut ne pas être d'accord.

Le compte rendu qu'il évoque obéissait aux normes de la revue et, je le redis, il est prolongé par une recension de quelque cinquante-mille signes à paraître dans une revue à comité de lecture, susceptible d'accueillir un article de cette longueur et recourant à des expertises pour toute contribution. C'est, du reste, ce qui se pratique aussi à Oxford University Press pour laquelle j'examine des manuscrits, ce qui demande un délai supplémentaire.

Certes, je suis un militant de la LDH, ayant adhéré en 2006 après ma soutenance de thèse. Je le revendique, n'en déplaise à N. Ingram, comme d'autres savants le furent – je ne me compare pas, je rappelle simplement une tradition –, de Charles Seignobos à Gabriel Monod, d'Ernest Labrousse à Pierre Vidal-Naquet et Madeleine Rebérioux. Mais précisément, parce que j'ai une conception exigeante de la LDH, de son histoire et de l'Histoire, je mène une approche critique de son passé, sans indulgence et sans préjugés, quitte d'ailleurs à souvent étonner des militants et, en toute logique, à refuser toute célébration dans mon travail d'historien, et je soutiens simplement les actions de la LDH qui me paraissent justes. Me réduire au statut d'« *historien militant* » défendant « *sa propre maison* » est une facilité pour annihiler mes arguments et peu aimable, soit dit au passage, pour mon jury de soutenance, pour les collègues des comités de rédaction auxquels j'appartiens, ainsi que pour tous ceux qui m'ont sollicité, comme pour les lecteurs extérieurs qui ont évalué mes quelque cinquante contributions publiées depuis trente ans dans divers périodiques et ouvrages.

De même, m'accuser de « *n'avoir pas su ou pas pu* » lire les livres de ses collègues, y compris le sien, est diffamatoire. L'essai de William Irvine – je maintiens le mot « *essai* », car des pans entiers de la trajectoire de la LDH sont délaissés – a fait l'objet d'une recension de ma part dès sa sortie, ce qui ne le diminuait pas, mais, au contraire, montrait son intérêt même si je ne partageais pas ses analyses ; celui de Sylvie Claveau est paru cinq ans après ma soutenance, le volume issu de ma thèse arrêtant

la bibliographie à la date de celle-ci, comme précisé à la fin du livre ; celui de Simon Epstein s'attache aux parcours de dreyfusards sous l'Occupation, quand mon travail s'arrête à juin 1940... Au reste, les conclusions de ces trois collègues ont été discutées aux colloques de Rennes⁽¹⁾ et de Paris⁽²⁾.

Sur le fond, car c'est ce qui importe, je renverrai, par manque de place ici, à l'article visé plus haut comme à ceux déjà publiés auxquels N. Ingram ne répond toujours pas⁽³⁾. Oui, la LDH a connu dysfonctionnements, errements et reniements, dont les exemples étudiés abondent dans mon ouvrage, et pas seulement dans la partie sur « L'échec d'un modèle d'engagement ». Oui, la LDH a traversé les trois crises signalées par N. Ingram – et d'autres ! En l'occurrence, je renvoie simplement aux pages 169-176, 558-563 et 586-594 de mon ouvrage, laissant les lecteurs estimer si je suis « *fort sur les faits, moins sur l'interprétation* ». Je donnerai enfin la parole à Serge Bernstein : « *Tout en soulignant les contradictions nées de cette confrontation permanente entre éthique et politique, Emmanuel Naquet, en historien conséquent, se garde bien de les juger* » et c'est son « *mérite [...] d'avoir su traiter en historien objectif cette histoire difficile* »⁽⁴⁾... ●

(1) Pascal Ory, « Pérennité de l'affaire Dreyfus ? », in M. Drouin, A. Hélard, P. Oriol et G. Provost (dir.), *L'Affaire Dreyfus. Nouveaux regards, nouveaux problèmes*, Pur, 2007, p. 205-206.

(2) Emmanuel Naquet, « Le péril et la riposte », in G. Manceron et E. Naquet (dir.), *Être dreyfusard, hier et aujourd'hui*, Pur, 2009, p. 301-328, avec quarante références à leurs positions...

(3) Emmanuel Naquet, « Parce que c'était elle, parce que c'était elle. La Ligue des Droits de l'Homme et la Ligue allemande des droits de l'Homme. Quelques remarques sur deux organisations pacifistes et républicaines d'une guerre à l'autre », in O. Dard et N. Sevilla (dir.), *Le Phénomène ligueur en Europe et aux Amériques*, Centre régional universitaire lorrain d'histoire, 2011, p. 43-58 et « Retour de l'URSS. Brève histoire de la mémoire de la LDH », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 100, oct.-déc. 2010, p. 55-57.

(4) Pour l'Humanité. *La Ligue des droits de l'Homme de l'affaire Dreyfus à la défaite de 1940*, Pur, 2014, 688 p., citations p. 621-622.

**Emmanuel Naquet,
docteur en histoire et chercheur associé
à Sciences Po Paris,
membre des secrétariats de rédaction
d'*Histoire@Politique* et de
*Matériaux pour l'histoire de notre temps***